

Seine-et-Marne



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

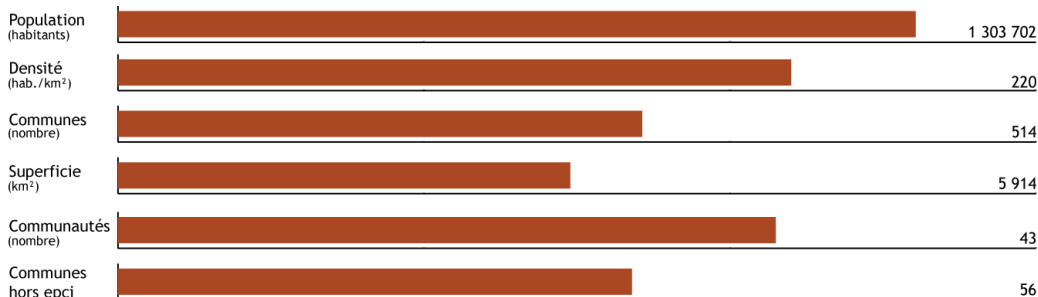
26 mai 2011

Progression du tissu intercommunal :

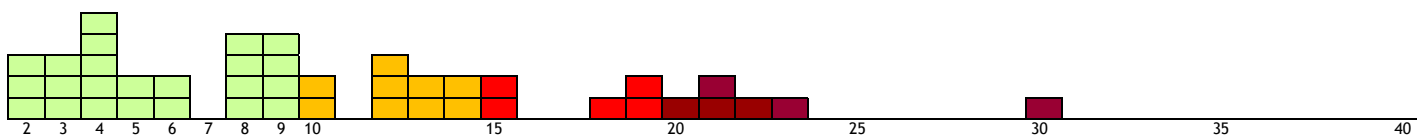
- Le nombre de communautés a augmenté (deux créations ex nihilo).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.
- Le nombre de communes « isolées » a diminué (56 au lieu de 88).

Les données

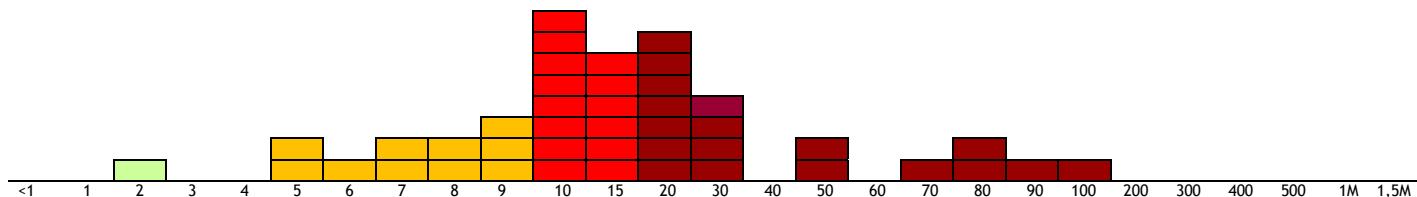
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

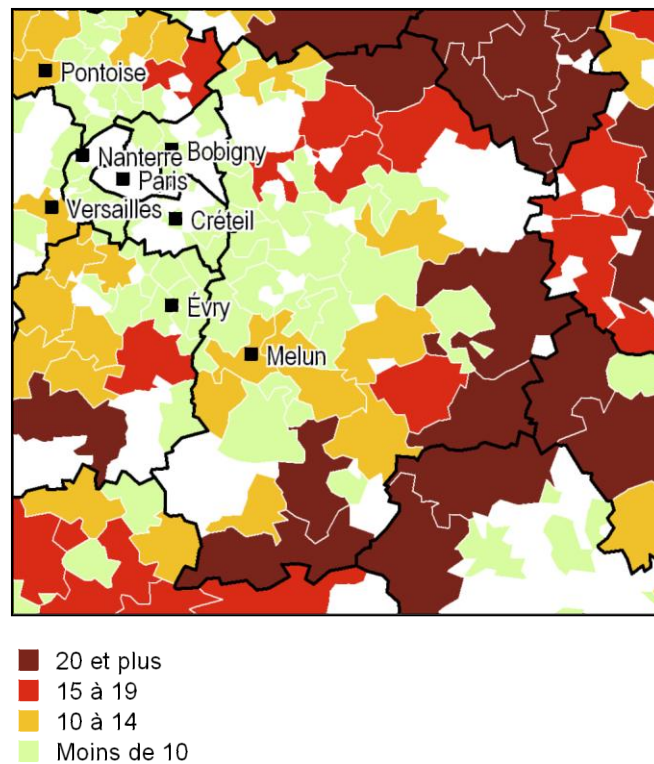


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	3
3	3
4	5
5	2
6	2
8	4
9	4
10	2
12	3
13	2
14	2
15	2
18	1
19	2
20	1
21	2
22	1
23	1
30	1
TOTAL	43

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	1
5 à 6 000	2
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	2
9 à 10 000	3
10 à 15 000	8
15 à 20 000	6
20 à 30 000	7
30 à 40 000	4
50 à 60 000	2
70 à 80 000	1
80 à 90 000	2
90 à 100 000	1
100 à 200 000	1
TOTAL	43

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

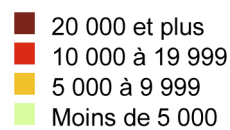
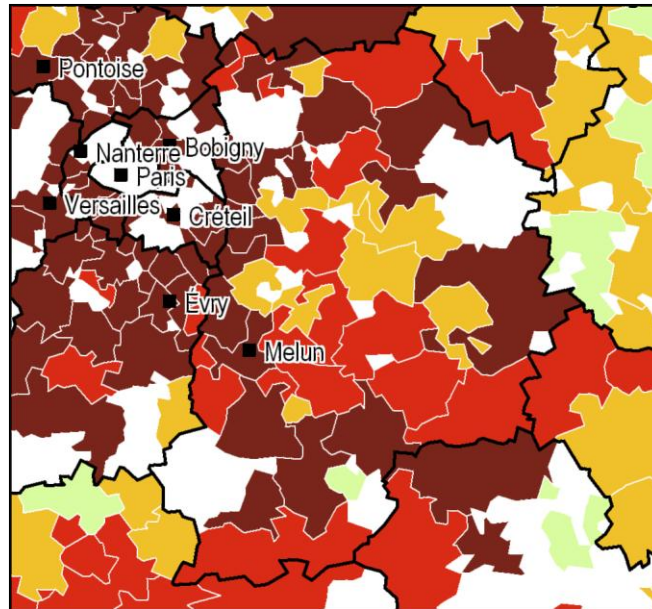
- Le territoire départemental est caractérisé par un nombre élevé de communautés et par leur émiettement :
- 32 communautés sur 43 comptent moins de 15 communes (soit 74,40 %).
 - 23 communautés comptent moins de 10 communes (soit 53,50 %).
 - 11 communautés comptent moins de 5 communes (soit 25,60 %).
 - 6 communautés comptent au moins 20 communes (soit 13,95 %).

Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest (autres composantes de l'Île-de-France) et au Sud-Est (Aube et Yonne), situations comparables avec les zones limitrophes.
- Au Nord-Est, une vaste « zone blanche » a pour vis-à-vis, dans la Marne, un territoire couvert, pour l'essentiel, par des communautés.
- Au Sud, les communautés du Loiret, immédiatement proches, comptent moins de communes (15 à 19).
- Au Nord, les communautés de l'Aisne et de l'Oise, comptent plus de communes (20 et plus).

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La majorité des communautés rassemble un nombre élevé d'habitants :

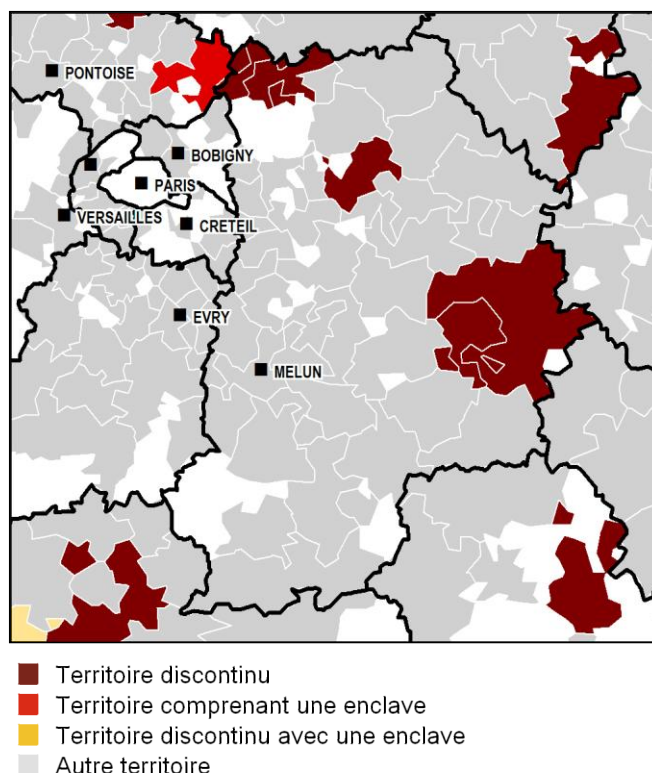
- 32 communautés sur 43 comptent au moins 10 000 habitants (soit 74,40 %).
- 7 communautés comptent au moins 50 000 habitants (soit 16,30 %), dont 1 plus de 100 000 (CA Melun Val de Seine).
- 1 communauté compte moins de 3 000 habitants (CC du Bocage).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable avec les territoires situés au Nord et au Sud.
- Population moins importante que dans les communautés des autres composantes de l'Ile-de-France (pour la quasi-totalité : 20 000 habitants et plus).
- Population moins importante dans les communautés limitrophes de la Marne.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoire discontinu	5	CC de la Plaine de France, du Pays Créçois, de la Gerbe, du Provenois, du Pays de la Goelle et du Multien
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	139	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	132	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	88	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	56	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Chalifert et Lesches ont intégré la CA Marne et Gondoire.
- Chevru a intégré la CC Avenir et développement du secteur des Trois Rivières.
- Crisenoy et Maincy ont intégré la CC de la Région du Châtelet-en-Brie.
- Fontenailles a intégré la CC de la Brie Nangissienne.
- Gastins a intégré la CC de la Visandre.

Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- 2 communes ont constitué la CA de la Brie Francilienne : Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.
- 11 communes ont constitué la CC du Pays de Nemours : Bagneaux-sur-Loing, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Faÿ-lès-Nemours, Garentreville, Grez-sur-Loing, Montcourt-Fromonville, Nemours, Ormesson, Saint-Pierre-lès-Nemours.
- 4 communes ont constitué la CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts : Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière.

Dissolution de communautés :

- La CC de la Visandre a été dissoute le 1^{er} janvier 2010.

Retrait de communes :

- Argentières a quitté la CC de l'Yerres à l'Ancoeur.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Égreville, Lorrez-le-Bocage-Préaux, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villebéon ont rejoint la CC Gâtinais Val de Loing.
- La Celle-sur-Morin, Hautefeuille, Pézarches ont rejoint la CC Avenir et développement du secteur des Trois rivières.
- La Genevraye, Montigny-sur-Loing, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Saint-Ange-le-Viel, Treuzy-Levelay, Villemaréchal ont rejoint la CC Moret sur Loing.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Les communes membres de la CC de la Visandre ont intégré les communautés suivantes : Jouy-le-Châtel, la CC du Provinois ; La Croix en Brie et Gastins, la CC La Brie Nangissienne ; Pécy et Vaudoy-en-Brie, la CC Les Sources de l'Yerres.
- Argentières a intégré la CC La Brie Centrale.

Entre 2010 et 2011

Création de communautés :

- CC La Brie des Morin, 21 communes : Bellot, Boitron, Doue, Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly-sur-Morin, Rebais, Sablonnières, Saint-Barthélemy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-lès-Rebais, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Siméon, La Trétoire, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot.
- CC Cœur de La Brie, 10 communes : La Chapelle-Moutils, Chartronges, Choisy-en-Brie, La Ferté-Gaucher, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-la-Vanne.

Retrait de communes :

- Melz-sur-Seine a quitté la CC de La Bassée.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Larchant intégré la CC du Pays de Nemours.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Melz-sur-Seine a intégré la CC du Provinois.

Répartition des communes « isolées »

- Hormis les communes essaimées dans l'ensemble du département, présence de trois « zones blanches » en limite du département, fondées sur des périmètres cantonaux :
 - Au Nord-Ouest : majorité des cantons de Claye-Souilly (5 communes sur 6) et de Mitry-Mory (12 communes sur 13).
 - Au Sud-Ouest : quasi-totalité du canton de La Chapelle-la-Reine (17 communes).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ACHÈRES-LA-FORÊT
AMPONVILLE
ANNET-SUR-MARNE
BLENNES
BOISSY-AUX-CAILLES
BOULANCOURT
BOURRON-MARLOTTE
BURCY
BUSSY-SAINT-GEORGES
BUTHIERS
CHALAUTRE-LA-GRANDE
LA CHAPELLE-LA-REINE
CHARMENTRAY
CHARNY
CHEVRY-EN-SEREINE
CLAYE-SOUILLY
COMPANS
COUILLY-PONT-AUX-DAMES
COURQUETAINE
DIANT
ESBLY
FONTAINS
FRESNES-SUR-MARNE
FROMONT
GRESSY
GUERCHEVILLE
IVERNY
JABLINES

MESSY
MITRY-MORY
MONTEVRAIN
MONTMACHOUX
MONTRY
MORTCERF
NANTEAU-SUR-ESSONNE
NOISY-RUDIGNON
NOISY-SUR-ÉCOLE
OZOUER-LE-VOULGIS
LE PIN
LE PLESSIS-AUX-BOIS
PRÉCY-SUR-MARNE
QUIERS
QUINCY-VOISINS
RECLOSES
RUMONT
SAINT-MESMES
SOIGNOLLES-EN-BRIE
TOURNAN-EN-BRIE
TOUSSON
URY
LE VAUDOUE
VILLEPARISIS
VILLEROY
VILLEVAUDÉ
VILLIERS-SOUS-GREZ
VOULX

Extrait du SDOI

Réunion du groupe de travail de la CDCI 9 novembre 2006

Situation

- 137 communes isolées à intégrer dans des EPCI existants ou supports de nouvelles intercommunalités.

Méthode

- Il a été convenu de retenir cinq critères pour définir la pertinence d'un EPCI : bassin de vie ; Pôle de centralité ; Projet partagé pour les communes sur le territoire ; Continuité du périmètre ; Seuil de population d'au moins 10 000 habitants.

- Les réflexions ultérieures ont ajouté d'autres critères de jugement :
Nombre de communes dans l'EPCI ; Population de l'EPCI ; A quel SIEP (ou SCOT) appartient l'EPCI.

Propositions

Les hypothèses d'évolution sont formulées en prenant en compte ces différents critères :

● **Arrondissement de Fontainebleau :**

- CC du Bocage : extension au périmètre du SIVOM.
- CC de Fontainebleau-Avon : élargissement aux communes et/ou communautés voisines.
- CC entre Seine et Forêt : regroupement avec la CC de Fontainebleau-Avon.
- CC de la campagne Gâtinaise : regroupement avec les communautés du Loiret voisin.
- CC Moret Seine et Loing : élargissement aux communes isolées limitrophes.

● **Arrondissement de Meaux :**

- CC de la Brie des Templiers : élargissement (périmètre du SCOT et du bassin de vie) en intégrant les CC de la Brie des Moulins et Avenir et du secteur des Trois Rivières.
- CC de Dammartin en Goële, CC de la Plaine, CC des Monts de Goële : fusion.
- CC du Pays Créçois : intégration de deux communes enclavées dans son périmètre.
- CC du Pays Fertois : intégration de quelques communes isolées de l'Est du département.

● **Arrondissement de Torcy :**

- CC de la Brie boisée : intégration à un EPCI voisin ou intégration de communes isolées.
- CC de Marne et Chantereine : extension aux communes isolées proches.

● **Arrondissement de Melun :**

- CA Melun Val de Seine : élargissement aux communes et/ou communautés voisines.
- CC de Yerres à l'Ancoeur et de la Brie Centrale : intégration de communes isolées, puis fusion.
- CC des Gués de l'Yerres et CC de l'Orée de la Brie : fusion.
- CC du Pays de Seine : regroupement avec la CC de Fontainebleau-Avon.
- CC du Val Bréon : intégration des communes isolées voisines.
- CC de Seine Ecole : rapprochement de la CC du Pays de Bière.
- CC du Pays de Bière : regroupement ou rapprochement avec les EPCI voisins.

● **Arrondissement de Provins :**

- CC de la Gerbe et CC du Provinois : rassemblement.
- CC de la Visandre : intégration à un EPCI voisin.
- CC de la Bassée : extension à la CC du Montois.
- CC de la Brie Nangissienne : regroupement avec la CC de Yerres à l'Ancoeur.
- CC des Sources de l'Yerres : regroupement avec la CC du Val Bréon.